REVENU QUÉBEC

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec

K
Annexe

Vous n'avez pas à remplir cette annexe ni à payer de cotisation si vous étiez **en 2022** dans **l'une** des situations mentionnées ci-après. Vous devez cependant inscrire le numéro correspondant à votre situation à la case 449 de votre déclaration. Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez cette annexe.

Vous étiez couvert **pendant toute l'année** par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447)

- auquel vous aviez adhéré; 14
- auquel votre conjoint, votre père ou votre mère avait adhéré. 16

Vous avez reçu **pendant toute l'année** des prestations d'assistance sociale ou des prestations du Programme objectif emploi. 18

Votre conjoint fournit les renseignements vous concernant à la section 2 de la partie B de son annexe K et il choisit de payer, s'il y a lieu, votre cotisation. 20

Vous étiez **pendant toute l'année**

- dans la situation décrite à la ligne 53 ci-dessous; 22
- dans la situation décrite à la ligne 55 ci-dessous; 24
- dans la situation décrite à la ligne 56 ci-dessous. 26

Vous êtes né avant le 1er janvier 1957, vous n'aviez pas de conjoint en 2022, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse** 11 249 $[1]. 27

Vous êtes né avant le 1er janvier 1957, vous aviez un conjoint pendant toute l'année, votre conjoint est né avant le 1er janvier 1957, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse** 6 736 $ [1]. 28

Vous êtes né avant le 1er janvier 1957, vous aviez un conjoint pendant toute l'année,

- votre conjoint est né avant le 1er janvier 1962, mais après le 31 décembre 1957, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse** 6 216 $ [1]; 29
- votre conjoint est né après le 31 décembre 1962, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration **dépasse** 10 457 $ [1]. 31

Vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2022, et le montant de la ligne 275 de votre déclaration **ne dépasse pas** 17 940 $. 32

Vous êtes né avant le 1er janvier 1957 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 33 de la ligne 447 du guide. 33

Vous aviez un conjoint au 31 décembre 2022, et le total des montants de la ligne 275 de votre déclaration et de celle de votre conjoint **ne dépasse pas** 29 080 $. 34

Vous êtes né en 1957 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 35 de la ligne 447 du guide. 35

[1] De plus, vous avez bénéficié de la gratuité des médicaments **toute l'année** en raison de la somme que vous avez reçue à titre de supplément de revenu garanti (SRG). Si vous avez bénéficié de la gratuité des médicaments seulement **une partie de l'année,** communiquez avec nous.

A Revenu servant à calculer la cotisation

Montant de la ligne 275 de votre déclaration			36	
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2022		+	37	
Additionnez les montants des lignes 36 et 37.		=	40	0.00 $
Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, inscrivez **29 080 $**; sinon inscrivez **17 940 $**.	41			
Si vous **aviez** un conjoint au 31 décembre 2022 et que vous aviez un **enfant à charge** (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez **3 670 $**. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez **7 055 $**.	42	+		
Si vous **n'aviez pas** de conjoint au 31 décembre 2022 et que vous aviez un **enfant à charge** (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez **11 140 $**. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez **14 810 $**.	44	+		
Montant de la ligne 41 plus, s'il y a lieu, celui de la ligne 42 ou 44	46	=	0.00 $	▶ 46 0.00 $
Montant de la ligne 40 moins celui de la ligne 46. Si le résultat **est négatif**, inscrivez 0. Dans ce cas, vous n'avez pas à payer de cotisation. **Revenu servant à calculer la cotisation**			=	48 0.00 $

B Nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation

1 Vous

En 2022, étiez-vous dans l'une ou plusieurs des situations suivantes?
Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

		Oui	Si oui, cochez les mois visés.
Vous étiez couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint, votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.	50		Janvier
Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.	51		Février
Vous receviez des prestations d'assistance sociale ou des prestations du Programme objectif emploi.	52		Mars
Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié.	53		Avril
Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, vous fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, vous n'aviez pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.	54		Mai
Vous étiez un Indien inscrit au registre de Services aux Autochtones Canada (SAC) ou un Inuit reconnu par ce ministère.	55		Juin
Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.	56		Juillet
Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.	57		Août
Vous aviez une déficience fonctionnelle survenue **avant vos 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447.	58		Septembre
Vous étiez dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».	59		Octobre
			Novembre
			Décembre

Nombre de mois cochés de **janvier à juin** 60 + Nombre de mois cochés de **juillet à décembre** 61 = Additionnez les nombres des cases 60 et 61. ▶ 62 0

Remplissez la section 2 (à la page suivante) si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint.

Voyez la suite à la page suivante.

2 Votre conjoint

En 2022, votre conjoint au 31 décembre était-il dans l'une ou plusieurs des situations suivantes?

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels il a été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

		Oui
Il était couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel lui, vous, son père ou sa mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.	64	
Il détenait un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.	65	
Il recevait des prestations d'assistance sociale ou des prestations du Programme objectif emploi	66	
Il avait moins de 18 ans et n'était pas marié.	67	
Il avait 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, il fréquentait à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, il n'avait pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.	68	
Il était un Indien inscrit au registre de SAC ou un Inuit reconnu par ce ministère.	69	
Il était bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.	70	
Il était dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.	71	
Il avait une déficience fonctionnelle survenue **avant ses 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447.	72	
Il était dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».	73	

Si oui, cochez les mois visés.

- ☐ Janvier
- ☐ Février
- ☐ Mars
- ☐ Avril
- ☐ Mai
- ☐ Juin
- ☐ Juillet
- ☐ Août
- ☐ Septembre
- ☐ Octobre
- ☐ Novembre
- ☐ Décembre

Nombre de mois cochés de **janvier à juin** 74 ____ + Nombre de mois cochés de **juillet à décembre** 75 ____ = Additionnez les nombres des cases 74 et 75. ▶ 76 **0**

C Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec

Si le revenu servant à calculer la cotisation inscrit à la ligne 48

- **ne dépasse pas 5 000 $**, remplissez uniquement la **colonne A** du tableau représentant votre situation;
- **dépasse 5 000 $ mais ne dépasse pas 14 503 $**, remplissez uniquement la **colonne B** du tableau représentant votre situation;
- **dépasse 14 503 $**, inscrivez **710 $** à la ligne 84.

			Particulier **sans** conjoint au 31 décembre				Particulier **avec** conjoint au 31 décembre			
			A		**B**		**A**		**B**	
Montant de la ligne 48. Voyez les instructions ci-dessus.		77	0.00 $							
	–	78	**0 000**	**00**	**5 000**	**00**	**0 000**	**00**	**5 000**	**00**
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78	=	79	0.00 $		-5000.00 $				-5000.00 $	
Montant de la ligne 79 multiplié par le pourcentage de la ligne 80	x	80	**7,36 %**		**11,05 %**		**3,69 %**		**5,53 %**	
	=	81	0.00 $		-552.50 $		0.00 $		-276.50 $	
Additionnez les montants des lignes 81 et 82 (**maximum : 710 $**).	+	82	**000**	**00**	**368**	**00**	**000**	**00**	**184**	**50**
	=	83	0.00 $		-184.50 $		0.00 $		-92.00 $	

Montant de la ligne 83 de la colonne **A** ou **B**, selon le cas — 84 ____

Montant de la ligne 84 ____ x Nombre de mois inscrit à la case 62 0 ÷ 12 ▶ – 85 0.00 $

Montant de la ligne 84 moins celui de la ligne 85 = 86 0.00 $

Nombre de mois inscrit à la case 60 ____ x 59,17 $ 0.00 $

Nombre de mois inscrit à la case 61 ____ x 59,17 $ + 0.00 $

Additionnez les résultats. = 0.00 $ ▶ – 88 0.00 $

87 **710 00**

Montant de la ligne 87 moins celui de la ligne 88 = 89 710.00 $

Inscrivez **le moins élevé** des montants des lignes 86 et 89. ▶ 90 ____

Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez les lignes 91 à 97.

Montant de la ligne 84 — 91 ____

Montant de la ligne 91 ____ x Nombre de mois inscrit à la case 76 0 ÷ 12 ▶ – 92 0.00 $

Montant de la ligne 91 moins celui de la ligne 92 = 93 0,00 $

Nombre de mois inscrit à la case 74 ____ x 59,17 $ 0,00 $

Nombre de mois inscrit à la case 75 ____ x 59,17 $ + 0.00 $

Additionnez les résultats. = 0.00 $ ▶ – 95 0.00 $

94 **710 00**

Montant de la ligne 94 moins celui de la ligne 95 = 96 710.00 $

Inscrivez **le moins élevé** des montants des lignes 93 et 96. + 97 ____

Additionnez les montants des lignes 90 et 97. Reportez le résultat à la ligne 447 de votre déclaration. **Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec** = 98 **0.00 $**

Joignez cette annexe à votre déclaration.